

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DENIEL, PREMIER ADJOINT

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 28 août 2026

PRESENTS : Guy DENIEL – Sylvie LE QUEAU – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER (arrivée à 18 h 11) – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉES : Valérie BESNARD (procuration à Guy DENIEL) – Camille DROFF (procuration à Lindsay COMBAULT).

Madame Lindsay COMBAULT a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : RESILIATION ET TRANSFERT DE BAUX POUR LE CENTRE EQUESTRE

Considérant que Madame Anne-Lise LE BORGNE a vendu son fonds de commerce, à Madame Marine DEPLAIX et Monsieur Raphaël RAMAMBASON ;

Considérant les terrains et le bâtiment appartiennent à la Commune de BRASPARTS et que Madame LE BORGNE les louaient ;

Monsieur Guy DENIEL, premier adjoint, explique que dans le cadre de sa vente, Madame Anne-Lise LE BORGNE souhaite que ses locations soient transférées à Madame DEPLAIX et Monsieur RAMAMBASON.

Elle avait un bail commercial et un bail à ferme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRÉCISE qu'il souhaite qu'il continue d'y avoir un centre équestre,

PRÉCISE qu'il souhaite qu'une consultation ai lieu auprès d'un notaire afin de s'assurer de la légitimité des résiliations et transferts, et de l'emploi correct des termes liés,

RÉSILIE les baux de Madame Anne-Lise LE BORGNE à compter de ce jour et,

CRÉE des nouveaux baux, dans les mêmes conditions que celles qui étaient en vigueur pour Madame LE BORGNE, à Monsieur Raphaël RAMAMSON et Madame Marine DEPLAIX,

AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à cette résiliation et à cette résiliation et cette nouvelle création de baux.

Pour copie conforme au registre,

LE MAIRE ADJOINT

LA SECRÉTAIRE

Guy DENIEL

Lindsay COMBAULT

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture